

Jean-Noël Depeyrot, Marc Parmentier, Christophe Perrot

- **Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre ?**

NESE n° 51, Décembre 2023, pp. 5-30

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

Présentation

Notes et études socio-économiques est une revue du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère, mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Directeur de la publication :

Vincent Marcus, MASA-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MASA-SG-SSP-CEP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Comité de rédaction :

François Chevalier, MASA-SG-SSP-SDSAFA, Sous-directeur de la SDSAFA

Julia Gassie, MASA-SG-SSP-CEP, Cheffe du bureau de la veille

Bruno Hérault, MASA-SG-SSP-CEP, Chef du Centre d'études et de prospective

Mickaël Hugonnet, MASA-SG-SSP-CEP, Chef du bureau de l'évaluation et de l'analyse économique

Vincent Marcus, MASA-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Miguel Rivière, MASA-SG-SSP-CEP, Chef du bureau de la prospective et de la stratégie

Isabelle Robert-Bobée, MASA-SG-SSP-SDSSR, Sous-directrice de la SDSSR

Composition : SSP

Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2104-5771 (imprimé)

ISSN : 2259-4841 (en ligne)

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre ?

Jean-Noël Depeyrot¹, Marc Parmentier², Christophe Perrot³

Résumé

Les exploitations avec élevage de ruminants de taille significative regroupent, au recensement agricole 2020, la moitié des emplois agricoles non-salariés (en équivalents temps plein) de la France métropolitaine. Les chefs d'exploitation et coexploitants connaissent un vieillissement marqué, en particulier dans les secteurs bovins lait et viande, mais moins prononcé que pour les exploitations sans élevage. Cette évolution interroge sur les conséquences, notamment en matière de volume de production, de la vague inéluctable de départs qui lui sera associée dans les prochaines années. Néanmoins, le pourcentage d'éleveurs de moins de 40 ans semble s'être stabilisé depuis 2010, à des niveaux variables selon les secteurs, grâce au maintien d'un flux conséquent d'entrées de jeunes et moins jeunes actifs, aux profils et aux choix productifs très variés. Ces installations étendent la diversité des exploitations avec élevage de ruminants, aussi bien pour les exploitations individuelles (plus fréquemment en double activité et/ou reprises hors cadre familial et orientées vers des circuits courts) que pour les GAEC (plus fréquemment familiaux, qui poursuivent leurs croissances en taille et volume de production). Malgré une réduction du volume de main-d'œuvre, nettement plus rapide dans les exploitations avec élevage de ruminants (- 20 % en dix ans contre - 11 % pour l'ensemble de l'agriculture), l'analyse des trajectoires des actifs montre, sur la dernière décennie, une meilleure stabilité individuelle des travailleurs dans ces élevages, ceux-ci restant plus fréquemment dans le secteur entre 2010 et 2020, quel que soit leur statut. Elle révèle aussi que les salariés peuvent, mieux qu'ailleurs, y constituer des candidats à l'installation⁴.

Mots clés

Travail, main-d'œuvre, actifs, exploitants, salariés, élevage herbivore

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles
du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
Il n'engage que ses auteurs.**

1. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Centre d'études et de prospective (CEP), 75007 Paris

2. Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, 93000 Bobigny

3. Institut de l'élevage - département Économie, 75012 Paris

4. Cet article développe une « synthèse invitée » présentée aux 26^e Journées Rencontres Recherches Ruminants des 7-8 décembre 2022 (Depeyrot, Parmentier et Perrot, 2022). Les auteurs tiennent à remercier les services de la MSA pour la mise à disposition des données et leur coopération à l'analyse des résultats. Sont également remerciés les relecteurs anonymes qui ont permis d'améliorer la précision de cet article. Pour l'Institut de l'élevage, l'accès aux données du RA et de la MSA a été réalisé grâce au Centre d'accès sécurisé aux données - CASD (Réf. ANR-10-EQPX-17).

Introduction

Plusieurs travaux récents ont analysé la main-d'œuvre et l'emploi agricole, notamment, en France, que ce soit sous l'angle de leurs dynamiques et transformations (Forget *et al.*, 2019), des politiques publiques européennes (Detang-Dessendre *et al.*, 2022), ou bien de la démographie et du renouvellement des exploitants (CNE, 2019 et 2023). Le recensement agricole de 2020 (RA 2020) offre un point de vue exhaustif et actualisé sur les exploitations françaises et ceux qui y travaillent, permettant d'étudier conjointement et de façon dynamique les structures et pratiques des exploitations avec la force de travail et son organisation.

Les premiers résultats du RA 2020 (Givois, 2022) montrent une diminution du volume total d'emploi dans les exploitations agricoles françaises, de 11 % en 10 ans, à 659 500 Équivalents temps plein (ETP). Si l'évolution du modèle d'exploitations familiales est largement débattue (Bermont *et al.*, 2017 ; Courleux *et al.*, 2017), le travail agricole reste essentiellement assuré, en France, par des exploitants et coexploitants (391 200 ETP, 59 % du total) et les membres de leurs familles (53 700 ETP, 8 % du total). Ce travail familial, s'il reste majoritaire, est toutefois en recul (- 16,5 % en ETP en 10 ans). Il est partiellement compensé par le développement de l'emploi permanent salarié non familial (+ 8,2 %) et par l'externalisation des travaux (+ 39,2 % pour le volume de travail réalisé dans les exploitations par des Entreprises de travaux agricoles - ETA).

Les exploitations avec élevage de ruminants regroupent une large part de l'emploi agricole et plus particulièrement de l'emploi agricole non salarié, très dominant dans ce secteur (86 % des ETP des exploitations avec animaux contre 53 % pour celles n'en possédant pas). Les différentes filières auxquelles elles participent ont connu, dans la dernière décennie, des évolutions majeures, avec une importante restructuration du secteur bovin laitier (Depeyrot et Perrot, 2021) et un début de décapitalisation en vaches allaitantes (Idele, 2022). Les déterminants de l'évolution des productions de lait et de viande sont multifactoriels, mais des analyses récentes tendent à montrer que la démographie agricole et la réduction de la main-d'œuvre, dans ces exploitations, ont de fortes chances de devenir des facteurs limitants des volumes produits dans ces filières d'ici 2030 (Idele, 2021 ; Chatellier *et al.*, 2021 ; Perrot *et al.*, 2022).

Au niveau européen, ces questions démographiques sont reconnues comme un enjeu majeur des politiques agricoles, essentiel pour consolider le tissu socio-économique des zones rurales, ce qui représente un des quatre objectifs majeurs de la Politique agricole commune. Dans l'élaboration de son diagnostic en vue du Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 (Ministère de l'agriculture, 2021), la France relevait que parmi les exploitants cessant leur activité, près d'un sur trois n'était pas remplacé, les taux d'installation les plus bas étant observés en élevage bovin. Dans un livre blanc consacré au renouvellement des générations dans le secteur de l'élevage de ruminants (CNE, 2023), la profession agricole évoque le défi d'un « choc de transmission » d'ici 2030. Au-delà de l'aspect démographique, la CNE pointe les risques que fait peser un faible taux de remplacement ou un *turn-over* trop élevé pour la compétitivité des filières. Ce risque était également pointé dans les plans de filière demandés aux interprofessions du secteur à la suite des États généraux de l'alimentation. Dans un récent rapport consacré à la compétitivité de la « ferme France » (Duplomb *et al.*, 2022), le Sénat évoquait un « mur du renouvellement » pour la filière bovine laitière d'ici 2035, l'enjeu démographique étant d'autant plus important que la filière laitière française aurait un taux de remplacement particulièrement bas (45 % seulement des départs remplacés, selon les travaux de l'Institut de l'élevage). Ce « mur démographique » était aussi au cœur du discours du Président de la République du 9 septembre 2022, qui a détaillé

devant le syndicat des Jeunes agriculteurs la teneur du Pacte d'orientation et d'avenir de l'agriculture, prélude à la future loi, dans laquelle le renouvellement des actifs sera un enjeu pour la souveraineté agricole et alimentaire.

Une prochaine pénurie de main-d'œuvre étant ainsi largement évoquée, aux niveaux français et européen, il semble important de faire l'état des lieux de la démographie des filières d'élevage, pour synthétiser les évolutions en cours, mais aussi pour objectiver et préciser les débats en la matière. Cet article s'appuie donc sur les dernières données disponibles, statistiques ou administratives, pour étudier l'évolution de la force de travail active dans les exploitations où l'élevage de ruminants occupe une place significative.

Après avoir présenté les sources mobilisées et les choix méthodologiques retenus, nous analyserons la restructuration des exploitations et des emplois entre 2010 et 2020. La troisième partie sera consacrée aux installations et à leur diversité, avant d'aborder la question du salariat.

1. Données et méthodes

1.1. Les bases de données mobilisées

Différentes bases de données, statistiques ou administratives, ont été utilisées, chacune dans une perspective historique, afin de cerner au mieux la diversité et les dynamiques des exploitations pratiquant l'élevage de ruminants.

Le recensement agricole 2020 (RA 2020)⁵ s'inscrit dans le recensement décennal européen. Grâce à un questionnaire détaillé, il permet, de manière unique, de croiser de façon exhaustive les informations sur la structure, la main-d'œuvre et les activités des exploitations. Nous nous sommes ici concentrés sur les 389 800 exploitations de France métropolitaine. Chacune d'elles peut être finement caractérisée, grâce au recensement précis des différentes surfaces de cultures, et des cheptels et activités d'élevage. Concernant la main-d'œuvre, au-delà des informations démographiques et de temps de travail, le questionnaire du RA apporte des éclairages exclusifs sur l'origine, le parcours et la formation des chefs d'exploitation et coexploitants. Pour les autres actifs « permanents » (présents au moins huit mois sur l'année), il précise le lien familial avec les exploitants et le statut salarié éventuel. Enfin, la main-d'œuvre occasionnelle est analysée en volume et en nombre par exploitation, sans détail individuel. Ce décompte ne se limite pas aux salariés directement employés par l'exploitation : il peut inclure des salariés de groupements d'employeurs, voire des bénévoles ou de l'entraide. La continuité entre les questionnaires des recensements 2010 et 2020 permet de comparer finement les situations à dix ans d'écart.

La Mutualité sociale agricole (MSA), quant à elle, collecte dans le cadre de ses missions des informations administratives sur l'ensemble des cotisants, qu'ils soient non-salariés ou salariés. Les cotisants non-salariés regroupent les chefs d'exploitation (sans distinction entre chefs, au sens du RA, et coexploitants) et les cotisants solidaires. Les bases concernant les salariés recensent l'ensemble des contrats de chaque actif et permettent de caractériser leur statut (Depeyrot *et al.*, 2019 ; Magnan 2022). Les

5. Voir <https://agreste.agriculture.gouv.fr/>

agriculteurs doivent être affiliés à la MSA en tant que chefs d'exploitation, dès lors que leur exploitation atteint la Surface minimale d'assujettissement (SMA), fixée nationalement à 12,5 ha et ajustée au niveau départemental, ou que cette activité représente l'équivalent de 1 200 heures de travail, ou qu'elle permet de dégager un revenu professionnel agricole annuel équivalent à au moins 800 heures rémunérées au SMIC. Ils peuvent être rattachés à la MSA en tant que cotisants de solidarité pour des surfaces entre 1/8 de SMA et 1 SMA (150 à 1 200 h de travail par an). Au sens du recensement agricole, le seuil minimal de définition d'une exploitation est de 1 ha, ou de 20 ares de cultures spécialisées, ou bien défini spécifiquement (1 vache, etc.). De rares exploitations incluses dans le RA peuvent donc être en dessous des seuils et ne pas donner lieu à affiliation à la MSA, même en tant que cotisants solidaires, mais cela ne peut concerner que de très petites structures. Les données de la MSA sont donc exhaustives sur les salariés agricoles, et quasi-exhaustives (par rapport au RA) pour les non-salariés⁶. En revanche, elles n'apportent pas d'information sur la main-d'œuvre informelle non cotisante, potentiellement présente dans le RA mais probablement sous-déclarée.

Ces données annuelles permettent des approches historiques détaillées, notamment à des fins de comparaison avec les recensements décennaux. Grâce à un identifiant unique, ce sont les seules données permettant de recenser le nombre de travailleurs occasionnels (Forget *et al.*, 2019) et de développer des analyses de trajectoire au niveau individuel⁷. Ces bases à l'échelle des individus permettent de connaître quelques informations sur les exploitations au titre desquelles ils cotisent : statut juridique, Nomenclature d'activité française (NAF), ou niveau de risque d'Accident du travail des exploitants agricoles (ATEXA), une orientation productive déclarée par chaque chef d'exploitation. Mais différents identifiants administratifs permettent aussi des appariements avec d'autres sources, pour caractériser plus précisément les systèmes de production. Ainsi, les bases annuelles des non-salariés ont été appariées avec la Base de données nationale d'identification du cheptel (BDNI). Par ailleurs, les bases 2010 et 2020 des salariés et non-salariés ont été appariées avec les recensements respectifs. Afin d'optimiser l'appariement, les données de la MSA ont été enrichies au préalable en identifiants grâce aux données de paiement des aides de la PAC de l'Agence de services et de paiement. L'appariement RA-MSA a été mené sur la base, successivement, du numéro PACAGE des exploitations, de leur SIRET et SIREN, de leur numéro de détenteur de bovins et de leur numéro d'établissement à la MSA.

Pour 2020, on arrive ainsi à appairer 321 692 exploitations entre les deux sources, soient 82 % des 389 779 exploitations du RA (77 % en 2010). Pour les exploitations avec un atelier d'élevage ruminant significatif (voir 1.2.), ce taux d'appariement monte à 92,9 % en 2010 et 94,4 % en 2020.

1.2. Sélection et classification d'exploitations

Le champ retenu est celui des exploitations agricoles au sens du RA, de France métropolitaine, et avec au moins un atelier d'élevage de ruminants *de taille significative*. Les seuils choisis pour ce critère sont issus des travaux développés en commun par l'Idede, l'Ifip et l'Itavi au sein du RMT Économie des filières animales (Perrot *et al.*, 2013). Sont ainsi ciblées les exploitations dont les cheptels bovins, ovins et caprins cumulés atteignent

6. Le champ complet de la MSA est même plus large que celui du RA, car il inclut les secteurs forestiers et para-agricoles.

7. Ni les données statistiques du RA ni les données administratives de la MSA ne sont en mesure de recenser les ateliers et les tâches sur lesquels interviennent les actifs.

au moins 8 Unités de gros bétail (UGB)⁸, ou possédant au moins 5 vaches laitières ou allaitantes, ou 50 brebis allaitantes ou 25 brebis laitières ou 10 chèvres⁹.

Les exploitations sont ensuite classées selon l'activité qui domine ou structure le fonctionnement du système d'exploitation, même dans les exploitations mixtes avec plusieurs ateliers d'élevage de ruminants (Institut de l'élevage, 2013) :

- d'abord une activité laitière si elle existe, avec priorité à la présence de petits ruminants laitiers (OL : ovins lait, CA : caprins, VL : vaches laitières) ;
- puis une activité d'engraissement de gros bovins (EN) et d'élevage de vaches allaitantes (VA, y compris mixtes bovins-ovins viande, presque toujours à dominante bovine), parfois regroupés en bovins viande (BV) ;
- enfin un élevage d'ovins viande (OV).

Certains polyélevages (de ruminants) complexes, sans dominante nette ou avec des chevaux, sont classés à part mais ne sont pas présentés en détail ici. Cette classification développée sur le RA 2010 a été répliquée sur les données 2020.

Comme évoqué précédemment, une fois cette classification établie, un appariement original entre les RA 2010 et 2020 et les données « salariés » et « non-salariés » de la MSA a permis de caractériser les exploitations où travaillent ces actifs. Le statut des salariés agricoles est analysé pour chaque contrat, en reprenant la classification développée dans le cadre du projet Actif'Agri (Depeyrot *et al.*, 2019), et en distinguant contrats à durée indéterminée (CDI), contrats à durée déterminée (CDD) saisonniers et non saisonniers, et contrats d'apprentissage. Les ETP salariés sont calculés sur la base de 1 820 heures annuelles.

1.3. Utilisation conjointe des deux sources : intérêt et complexité du croisement

L'appariement des données du RA et de la MSA, à l'échelle des exploitations, permet de qualifier techniquement les unités de production, tout en profitant du détail et du suivi temporel des données de la MSA. À titre de comparaison, une classification similaire au RA a été réalisée sur les données de la MSA, entre contrats « permanents » d'une durée sur l'année de 8 mois ou plus, et « occasionnels ». Cette classification commune¹⁰ permet de rapprocher les définitions des deux sources, pour en comparer les enseignements. Pour les exploitations avec élevage de ruminants significatif, le taux d'appariement supérieur à 90 % pour les deux millésimes permet une analyse fine du recours à la main-d'œuvre.

La comparaison des sources amène à préciser que la main-d'œuvre permanente hors chefs d'exploitation et coexploitants, telle qu'elle est recensée au RA, n'inclut pas uniquement des contrats salariés, surtout lorsqu'elle est familiale. Par exemple, un membre de la famille participant bénévolement tout au long de l'année aux travaux sur l'exploitation sera considéré comme permanent. Pour les non-familiaux, des salariés de groupements d'employeurs, s'ils sont présents au moins huit mois, peuvent être considérés comme des permanents de l'exploitation.

8. Unité commune permettant de comparer différents cheptels, dont les coefficients reposent sur des besoins alimentaires standards des animaux ; plusieurs échelles existent, dont celle des UGB alimentation grossière ciblant les herbivores qui est ici mobilisée (une vache laitière représente alors 1 UGB). Parmi les autres unités les UGB alimentation totale incluent les granivores, etc.

9. Ces seuils tiennent compte du temps de travail et de valorisations différentes selon les filières.

10. Nous n'avons toutefois ici pas cumulé les différents contrats éventuels sur une même exploitation pour ce calcul, ce qui peut sous-estimer le caractère « permanent » de certains salariés, présents plus de 8 mois au total, mais sur plusieurs contrats plus courts.

Un net écart entre les deux sources ressort pour la main-d'œuvre occasionnelle. Il ne peut pas être expliqué par les définitions des champs étudiés. En effet, la main-d'œuvre occasionnelle au sens du RA inclut les salariés occasionnels directement employés par les exploitations, mais aussi le recours à des groupements d'employeurs (pour moins de huit mois de l'année), à des travailleurs détachés, voire à des bénévoles (voir Fréceçon *et al.*, 2021 pour une analyse détaillée des formes alternatives de travail). Si le nombre d'exploitations concernées est cohérent, le volume de travail salarié (direct) décompté par la MSA se révèle supérieur à celui enquêté dans le RA, montrant une sous-estimation, par les employeurs, du temps de travail des saisonniers et occasionnels lors de l'enquête. Au RA, le temps de travail occasionnel est estimé en heures, jours ou mois selon les exploitations, et regroupé par tranches d'un quart de temps plein au RA, alors qu'il est connu à l'heure déclarée près pour les salariés à la MSA. Au-delà de la différence de précision, la perception *a posteriori* des employeurs peut aussi entrer en jeu.

On l'a vu, par l'identification unique des actifs, la MSA est la seule source permettant leur décompte précis, y compris lorsqu'ils interviennent dans plusieurs exploitations ou sous plusieurs statuts. En revanche, la MSA ne renseigne pas sur le taux d'emploi des exploitants, ou pas au-delà de la présence éventuelle d'une activité extérieure à l'exploitation, qui peut être principale ou secondaire. Ces deux sources sont donc non seulement convergentes mais aussi particulièrement complémentaires.

2. La restructuration des exploitations et des emplois

2.1. Une main-d'œuvre familiale prédominante, mais en repli

Lors du RA 2020, 144 000 exploitations agricoles sur 390 000, soit 37 %, disposaient d'un atelier d'élevage de ruminants de taille significative (tableau 1). Leur nombre s'est réduit de 24,3 % entre les deux recensements, contre 9 % pour les exploitations sans herbivores et 52 % pour les exploitations avec un atelier d'herbivores de taille inférieure aux seuils définis ci-dessus, des exploitations souvent spécialisées et de petite taille en surface correspondant à des exploitations de fin de carrière en 2010. Pour ces exploitations avec élevage de ruminants, la diminution du nombre (- 46 300) provient presque exclusivement des exploitations sous statut individuel (- 45 100, - 39 %). Parmi les formes sociétaires, les GAEC ont encore augmenté leur place relative, en particulier dans les filières laitières bovine, ovine et caprine. Leur intérêt s'est en effet accru sur la période avec l'instauration de la règle de « transparence » des GAEC pour le calcul des aides PAC, qui applique à chaque membre d'un GAEC les plafonds individuels (Chatellier, 2020). Par ailleurs leur constitution a été facilitée par la possibilité depuis 2010 de constituer des GAEC entre conjoints (Dahache, 2015). Par rapport à une EARL employant un conjoint salarié, un GAEC entre deux époux voit ainsi son plafond d'aide (mais aussi la surface éligible au bonus destiné aux « 50 premiers hectares ») doubler, par le mécanisme de transparence appliqué aux deux co-exploitants.

En 2020, ces activités d'élevage de ruminants gardent une place relative importante pour les actifs non-salariés, avec 211 000 chefs et coexploitants concernés, soit 43 % et même 50 % des 444 800 ETP familiaux recensés en France métropolitaine. Ce secteur occupe une place moindre pour les salariés, avec 37 400 actifs permanents non familiaux, salariés pour la plupart, soit 22 % des actifs et 17 % des ETP salariés permanents ou

occasionnels et saisonniers. De même, le recours aux prestations extérieures ne concerne des élevages de ruminants que pour 18 % des 23 400 ETP recensés. Les exploitations avec élevage mobilisent néanmoins un peu plus de 50 % des prestations réalisées par des CUMA, mais le volume de travail concerné est très faible (700 ETP sur 1 300). La « délégation par recentrage » (Nguyen *et al.*, 2022) consiste pour certains éleveurs ou polyculteurs-éleveurs à déléguer plus fréquemment les travaux des cultures, pour mieux se concentrer sur leur activité d'élevage principale. Différentes raisons contribuent à ce choix : charge de travail, compétences, optimisation du parc matériel, gestion des risques liés aux traitements phytosanitaires, etc. Ce phénomène est toutefois quantitativement peu perceptible dans le RA à travers la quantité de travail sous-traitée aux ETA, en hausse de 3 % par rapport à 2010 et qui reste modeste en volume. Néanmoins, 80 % de ces éleveurs font appel à la sous-traitance (classiquement pour des tâches comme l'ensilage), soit bien plus souvent que dans les fermes sans élevage (58 %), lesquelles utilisent l'essentiel du volume de travail concerné (*cf. supra*). Modeste en volume, ce travail délégué, très spécialisé et ciblé sur certains chantiers, occupe une place essentielle dans les calendriers de travail et le fonctionnement de ces systèmes de production.

Tableau 1 - Évolution de la main-d'œuvre agricole en France métropolitaine entre 2010 et 2020. Exploitations avec ateliers d'élevage de ruminants de taille significative.

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations (milliers)	190,3	144,0	- 24,3 %
dont sous statut individuel	115,3	70,2	- 39,1 %
sous forme sociétaire	75,0	73,8	- 1,6 %
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation (milliers)			
Chef d'exploitation ou coexploitant	263,7	211,0	- 20,0 %
Salarié permanent non familial	33,3	37,4	+ 12,3 %
Volume de travail mobilisé sur l'année (1 000 ETP)	320,8	255,7	- 20,3 %
Chef d'exploitation ou coexploitant	240,1	196,8	- 18,0 %
Main-d'œuvre familiale permanente	44,6	23,4	- 47,5 %
Total chefs, coexploitants et familiaux	284,7	220,2	- 22,7 %
Salarié permanent non familial	23,7	27,3	+ 15,2 %
Saisonnier ou occasionnel	12,4	8,1	- 34,7 %
Total salariés et occasionnels	36,1	35,4	- 1,9 %
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (1 000 ETP)			
au sein des exploitations sous statut individuel	143,3	79,6	- 44,5 %
au sein des exploitations sous forme sociétaire	177,5	176,0	- 0,8 %
soit par exploitation individuelle	1,24	1,13	- 8,9 %
soit par exploitation sociétaire	2,37	2,39	+ 0,8 %
Volume de travail réalisé par un prestataire (1 000 ETP estimés)			
Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	0,5	0,7	+ 44,0 %
Entreprise de travaux agricoles (ETA)	2,7	2,8	+ 3,0 %
Autre type de prestataire		0,6	

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, traitements Institut de l'élevage

Note de lecture : le tableau équivalent pour l'ensemble des exploitations de France métropolitaine est disponible dans Givois, 2022.

Parmi les exploitations avec des ruminants, ce sont les secteurs bovins (lait et viande) qui expliquent ce poids quantitatif important : 84 % des exploitations et des ETP sont liés à des élevages à dominante bovine (tableau 2). Mais ce sont également ces secteurs qui enregistrent les réductions d'ETP les plus fortes entre 2010 et 2020 (- 27 % en VL et - 16 % en BV). Dans le secteur bovins lait, cette réduction de main-d'œuvre a été plus que compensée, sur la période, par des gains de productivité du travail qui avaient, jusqu'à récemment, permis d'augmenter la production laitière globale (au moins jusqu'à la sortie des quotas laitiers en 2015).

La baisse moins rapide de la main-d'œuvre, dans les exploitations orientées vers l'élevage ovin-caprin, est confirmée par l'analyse des données de la MSA. Le nombre de chefs revendiquant une activité ovin-caprin (au titre de l'ATEXA) y diminue de moins en moins vite depuis 2010 et a même augmenté entre 2019 et 2020.

Tableau 2 - Répartition et évolution de la main-d'œuvre par type d'élevage de ruminants (exploitations avec atelier d'élevage de ruminants significatif)

Dominante activité	Exploitations avec atelier d'élevage ruminants significatif				ETP hors prestations			
	Nombre 2010	Nombre 2020	Part 2020 (%)	Variation / 2010 (%)	Nombre 2010	Nombre 2020	Part 2020 (%)	Variation / 2010 (%)
Bovins lait (VL)	75 629	50 588	35,1	- 33,1	153 700	112 600	44,1	- 26,7
Bovins viande (VA et EN)	87 292	70 629	49,1	- 19,1	123 700	103 300	40,4	- 16,5
Ovins Viande (OV)	11 852	9 790	6,8	- 17,4	15 700	13 900	5,4	- 11,6
Ovins lait (OL)	4 879	4 232	2,9	- 13,3	9 300	8 800	3,4	- 5,4
Caprins (CA)	6 894	6 021	4,2	- 12,7	13 800	13 200	5,2	- 3,9
Autres (polyélevages complexes dont avec équins) (PY et EQ)	3 763	2 728	1,9	- 27,5	4 600	3 900	1,6	- 15,5
Ensemble	190 309	143 988	100	- 24,3	320 800	255 700	100	- 20,3

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, traitements Institut de l'élevage

2.2. Le vieillissement des chefs d'exploitation : un défi démographique inédit

Dans les années 1990, des actions publiques ciblées ont favorisé un rajeunissement des chefs d'exploitation (200 000 cessations d'activité laitière aidées dans le secteur bovin, mécanismes de pré-retraites et installations instaurées après la réforme de la PAC de 1992). Trente ans après, cette vague d'installation engendre aujourd'hui de nombreux départs. Des simulations démographiques (Institut de l'élevage, 2021) basées sur des taux de départs par secteur de production, âge, système de production, zone, taille de cheptel identiques à ceux de 2017/2018, montrent qu'en bovins lait ou en bovins viande, 50 % des éleveurs actifs en 2018 devraient avoir quitté le secteur en 2027 (9 ans) ou avant, pour prendre leur retraite ou par cessation anticipée (y compris reconversion agricole). L'année 2022 se situe donc au milieu de cette vague démographique de grande ampleur. La courbe « en auge » constatée pour le pourcentage d'éleveurs de plus de 50 ans (graphique 1) suit, en l'amplifiant, l'évolution de la population active française totale (20 % d'actifs français de plus de 50 ans au début des années 1980, 16 % en 1995, 30 % en 2020 dont 17 % de plus de 55 ans).

2.3. Un choc démographique lié à un afflux de départs et non à un effondrement des entrées

Le pourcentage d'éleveurs de moins de 40 ans (graphique 1) suit lui une courbe en cloche, avec un maximum à la fin des années 1990, puis une chute brutale de 2000 à 2010, contrecoup de l'arrêt des politiques socio-structurelles des années 1990. Depuis 2010, la tendance à la stabilisation de ce pourcentage est indéniable et vient d'être confirmée par les résultats du RA 2020. Cette stabilisation doit tout au flux d'environ 4 000 jeunes actifs entrant chaque année dans le secteur de l'élevage de ruminants, qui est resté stable dans la décennie 2010. À ceux-ci s'ajoutent 1 000 actifs installés plus tardivement (après 40 ans), souvent après une première expérience professionnelle ou pour intégrer des GAEC familiaux.

Au cours de la décennie 2010, les contrastes augmentent entre les différents secteurs, révélant déjà des différences d'attractivité. Les secteurs ovins viande ou lait, ou caprins, maintiennent ce pourcentage de jeunes éleveurs à des niveaux plus élevés, voire croissants. En ovins viande, les éleveurs âgés sont aussi nombreux à rester en activité.

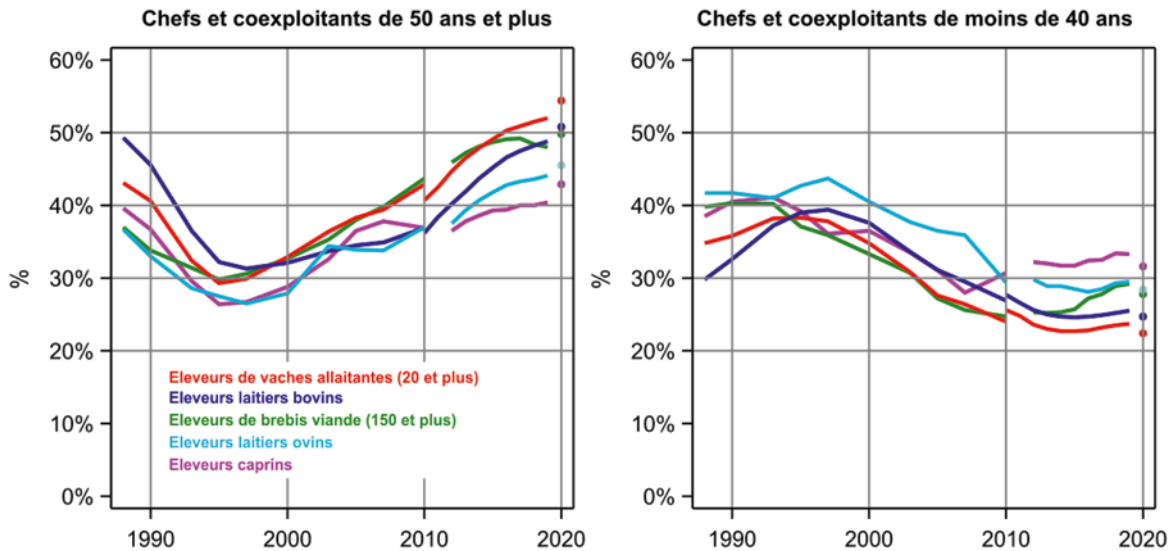
Par comparaison, la démographie des exploitations sans ruminants, dont le nombre diminue beaucoup moins vite, est marquée par des chefs d'exploitation nettement plus âgés (62 % de chefs et coexploitants de 50 ans et plus dont 31 % de plus de 60 ans, 18 % de moins de 40 ans). La possibilité de recourir à des prestations extérieures plus facilement que pour les activités d'élevage et l'emploi de plus de main-d'œuvre salariée (Purseigle et Hervieu, 2022 et *cf.* 4.) expliquent ces différences.

Les politiques publiques, qui ont eu des impacts particulièrement forts dans les secteurs bovins, ne sont pas le seul facteur explicatif du vieillissement. Les chefs d'exploitation de plus de 62 ans, qui étaient rares parmi les éleveurs de l'an 2000 (3-4 % en vaches allaitantes ou ovins viande, et encore moins dans les secteurs laitiers), sont désormais plus fréquents (12 % en vaches allaitantes, mais 4 % seulement avec des bovins lait, plus contraignants), en raison d'arbitrages consistant à continuer à percevoir les aides PAC plutôt qu'une retraite, jugée trop faible. Sont aussi à prendre en compte les difficultés de cession de certaines exploitations. Ces pourcentages restent toutefois inférieurs à ceux de l'ensemble des secteurs agricoles (17 % de plus de 62 ans).

La stabilisation du pourcentage d'éleveurs de ruminants de moins de 40 ans, pendant la décennie 2010, provient d'un bon maintien du flux entrants d'actifs non-salariés (graphique 2). Environ 2 000 personnes par an ont été nouvellement immatriculées à la MSA dans des exploitations avec vaches laitières, 1 600 en bovins viande (types VA et EN) et 1 000 en ovins et caprins. Parmi ces derniers, 350 concernent des caprins, 250 des ovins lait et 400 des ovins viande (hors mixtes, décomptés le plus souvent ailleurs). La progression en ovins caprins provient presque exclusivement des éleveurs de caprins. L'élevage caprin *fromager fermier* est en effet un des secteurs les plus attractifs de l'agriculture française, avec une augmentation du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 (3 300, + 500). Ce secteur semble beaucoup plus accessible aux installé-e-s hors cadre familial, qui y sont majoritaires (*cf. infra*) : l'installation moyenne en individuel se fait avec 43 chèvres et sur 18 ha. Il semble même à l'origine d'activités agricoles fantasmées (« J'ai eu un véritable coup de cœur pour la chèvre : irrationnelle, filoute, menteuse, amoureuse... », Labro, 2022), qui pourraient en partie expliquer le revers de la médaille de cette attractivité : un *turn-over* élevé avec 10 % de carrières de moins de 4 ans et 25 % de carrières de moins de 11 ans (CNE, 2023). Dans les secteurs bovins, le niveau d'installation a été soutenu par l'arrivée d'exploitants de plus de 40 ans, qui correspondent fréquemment à l'intégration de nouveaux associés, souvent des femmes, dans des GAEC dont l'intérêt a été renforcé au cours de la période (voir 2.1.).

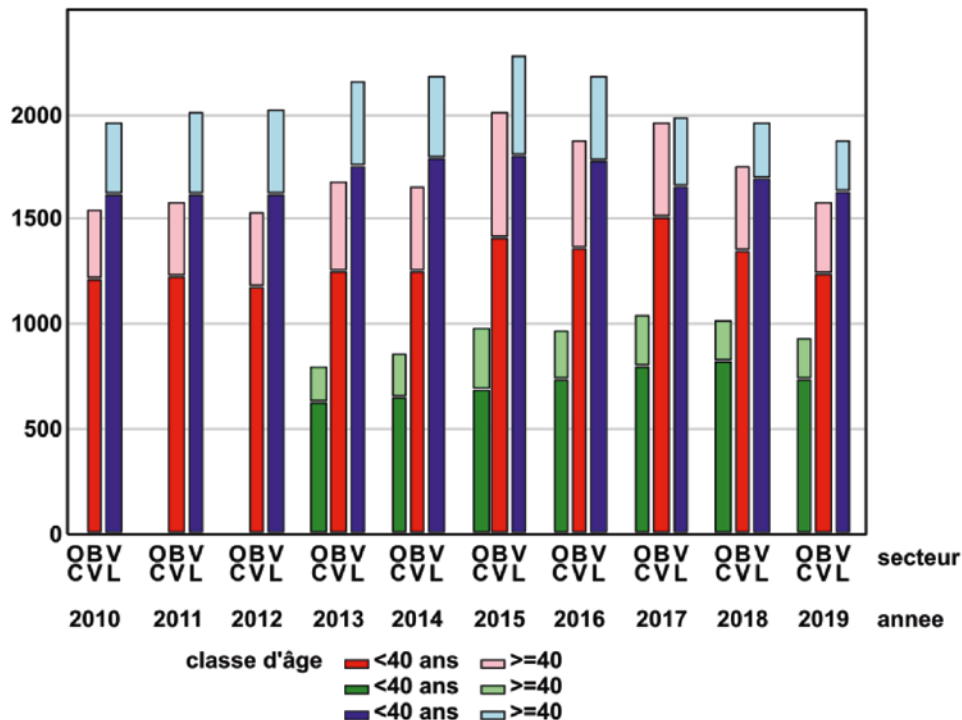
Dans chacun des types d'élevage étudiés, la diversité des installations est forte en matière de types de fonctionnement voire de formes d'agriculture. C'est particulièrement le cas en bovins viande et en ovins viande, productions pour lesquelles des activités agricoles peuvent se combiner avec une activité extérieure, alors que c'est beaucoup plus rare pour les différentes activités laitières (cf. tableau 3).

Graphique 1 - Évolution de l'âge des éleveurs par type d'élevage



Sources : données Agreste enquêtes structures et Recensements agricoles (dont 2010 et 2020), MSA et SPIE/BDNI (de 2011 à 2019), traitement Institut de l'élevage

Graphique 2 - Nombre annuel d'installations dans les exploitations bovines, ovines et caprines par secteur et classe d'âge



Sources : données MSA et SPIE/BDNI, traitement Institut de l'élevage.

Tableau 3 - Portrait comparatif des chefs et coexploitants présents en 2020 selon leur période d'installation (avant ou depuis 2010)

	Période d'installation	CA	OL	OV	EN	VA	VL	Total avec ruminants significatifs	Total sans herbivores : 0H	Tous
Nombre de chefs et coexploitants présents en 2020		9 248	7 032	11 970	6 665	84 442	88 453	210 993	249 087	496 365
Année d'installation	avant 2010	69 %	75 %	70 %	80 %	80 %	82 %	79 %	74 %	76 %
	depuis 2010	31 %	25 %	30 %	20 %	20 %	18 %	21 %	26 %	24 %
% d'installé-e-s à moins de 40 ans										
% de femmes	depuis 2010	80 %	89 %	73 %	69 %	78 %	93 %	83 %	60 %	68 %
	avant 2010	34 %	30 %	26 %	20 %	21 %	24 %	23 %	25 %	25 %
% d'installé-e-s Hors cadre familial	depuis 2010	42 %	32 %	32 %	27 %	24 %	18 %	24 %	33 %	31 %
	avant 2010	35 %	17 %	30 %	17 %	18 %	17 %	19 %	21 %	21 %
% en micro-exploitations (PBS < 25 000 €)	depuis 2010	54 %	30 %	42 %	22 %	23 %	24 %	28 %	37 %	34 %
	avant 2010	5 %	3 %	18 %	19 %	10 %	0 %	6 %	28 %	21 %
% en grandes exploitations	depuis 2010	15 %	10 %	2 4%	30 %	13 %	1 %	11 %	33 %	28 %
	avant 2010	35 %	12 %	11 %	27 %	18 %	55 %	34 %	27 %	29 %
% commercialisant en circuit court	depuis 2010	20 %	10 %	8 %	21 %	17 %	59 %	31 %	17 %	21 %
	avant 2010	54 %	29 %	32 %	15 %	21 %	13 %	20 %	25 %	22 %
% en agriculture biologique	depuis 2010	71 %	45 %	45 %	18 %	28 %	18 %	29 %	33 %	31 %
	avant 2010	17 %	14 %	15 %	6 %	9 %	9 %	10 %	12 %	11 %
% de doubles actifs	depuis 2010	26 %	23 %	21 %	9 %	12 %	13 %	15 %	21 %	18 %
	avant 2010	5 %	5 %	18 %	23 %	13 %	4 %	9 %	20 %	16 %
DJA (parmi les installations depuis 2017, % dans les exploitations avec DJA)	depuis 2010	9 %	5 %	30 %	35 %	24 %	4 %	16 %	35 %	29 %
	depuis 2017	38 %	53 %	27 %	20 %	30 %	49 %	36 %	14 %	20 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, traitements Institut de l'élevage

Lecture : faute de connaître leur année d'installation, les coexploitants des GAEC sont considérés comme installés depuis 2010 lorsqu'ils ont 35 ans ou moins en 2020. Micro-exploitations : présentant une Production brute standard (PBS), estimateur de la taille économique de l'exploitation, inférieure à 25 000 € (coefficients 2017).

3. La diversité des formes d'installation

3.1. Les installations accroissent la diversité des exploitations

L'analyse des caractéristiques et des choix productifs des 118 000 chefs et coexploitants installés depuis 2010, et encore présents au recensement agricole 2020 (tableau 3), montre les évolutions en cours dans le secteur agricole. Ils représentent globalement 24 % des agriculteurs présents en 2020, mais avec de fortes variations entre secteurs d'activité, qui témoignent d'importantes différences entre les taux de renouvellement des actifs, entre les niveaux d'attractivité ainsi que de *turn over*. La moyenne, plus faible pour le secteur des ruminants (21 % contre 26 % sans herbivores), doit beaucoup aux secteurs bovins (18 % en bovins lait, 20 % en bovins viande), caractérisés par un déséquilibre démographique et un taux de remplacement des départs nettement inférieur à 1 : 45 % en bovins lait, 83 % pour les éleveurs de plus de 20 vaches allaitantes qui bénéficient de reconversions d'exploitations laitières, alors que ces taux, mesurés à l'aide des données MSA & BDNI sur 2017-2018, sont de 106 % pour les éleveurs de caprins, 94 % pour les éleveurs de plus de 150 brebis viande et 91 % pour les éleveurs ovins lait.

L'élevage de ruminants est un choix productif fréquent pour les agriculteurs installés à moins de 40 ans et un secteur nettement moins concerné par les installations tardives. En effet, 45 % des chefs installés à moins de 40 ans, depuis 2010, pratiquent une activité d'élevage de ruminants, contre 19 % de ceux installés à plus de 40 ans. Et 17 % seulement des éleveurs installés depuis 2010 l'ont fait après 40 ans, contre 40 % des agriculteurs sans ruminants. C'est particulièrement net dans les secteurs VL (7 %) et OL (11 %), pour lesquels l'installation, au travers de l'insertion dans un collectif de travail, de type GAEC, est majoritaire (70 % des installations en vaches laitières et 62 % en ovins lait). Les installations tardives sont plus fréquentes en ovins viande (27 %), en relation avec les installations hors cadre familial. L'âge à l'installation dans les GAEC est plutôt bas (médiane à 25 ans en bovins), alors que les successions dans les exploitations sans élevage peuvent être tardives. Cette relation particulière entre l'âge à l'installation et la pratique de l'élevage explique que le pourcentage d'installés ayant bénéficié d'une Dotation jeunes agriculteurs (DJA), depuis 2017, est bien plus élevé en élevage (36 % et même aux alentours de 50 % en vaches et brebis laitières), contre 14 % sans élevage d'herbivores.

Parmi les installés depuis 2010, la place des femmes est nettement inférieure lorsque l'élevage de ruminants est pratiqué (24 % contre 33 % sans élevage d'herbivores), alors que ce n'est pas le cas pour les installés avant 2010 (23 % contre 25 %). Parmi les installés récents, la place des femmes est plus grande en ovins caprins (42 % en caprins) et très basse en vaches laitières, le seul secteur qui a vu leur place se réduire de 24 % avant 2010 à 18 % pour les installés depuis 2010. Cette valeur de 18 %, calculée dans le RA 2020 pour les exploitations laitières bovines, est bien plus basse que celle calculée avec les données MSA & BDNI (32 %), pour les installations de 2017 et 2018 hors transferts entre époux. Cet écart peut s'expliquer par le fait que les femmes qui sont entrées dans un GAEC en tant que coexploitantes, hors chef au sens du RA (donc avec une année d'installation exacte inconnue), ne sont comptabilisées comme « installées depuis 2010 » que si elles ont moins de 35 ans en 2020. Or les femmes sont très majoritaires dans les installations parmi les coexploitants de plus de 40 ans.

La place relative des installations Hors cadre familial (HCF) est variable entre secteurs et types d'installation. Globalement, l'élevage de ruminants a moins bénéficié de ces apports extérieurs puisque la progression y est moindre et que l'écart, très faible avant 2010, s'est accru : 28 % de HCF en élevage contre 37 % sans élevage pour les installations depuis 2010, à comparer aux 19 % de HCF en élevage avant 2010, contre 21 % sans élevage. Ici

encore les secteurs bovins se distinguent des ovins caprins, avec des différences amplifiées par le type d'installation (tableau 4, limité aux installations à moins de 40 ans, pour neutraliser l'effet des transferts entre époux et l'intégration de conjoints dans les GAEC).

Tableau 4 - Pourcentage d'installations hors cadre familial, par type d'élevage et forme juridique (installations à moins de 40 ans)

Type d'élevage	BV	BL	OL	OV	CA
% d'installations HCF					
en individuel	33 %	36 %	47 %	53 %	72 %
en GAEC	17 %	23 %	23 %	28 %	37 %
<i>% d'installations en GAEC</i>	37 %	74 %	67 %	29 %	46 %
% d'installations HCF (toutes formes juridiques)	25 %	24 %	29 %	44 %	52 %

Sources : Agreste - Recensement agricole 2020, traitement Institut de l'élevage

Dans chaque type d'élevage, le pourcentage d'installations HCF est près de deux fois plus faible dans les GAEC qu'en exploitations individuelles (plutôt un tiers en VL). Les installations HCF sont majoritaires pour les installations en individuel en ovins viande (53 %) et caprins (72 %). Elles sont plus rares dans les GAEC bovins viande (17 %), bovins lait (23 %) et ovins lait (23 %).

Parmi les installés depuis 2010, la double activité est fréquente pour les éleveurs installés en individuel (elle est réglementairement très limitée dans le cadre des GAEC) : 37 % en bovins viande et 35 % en ovins viande, des taux proches de ceux des installations sans élevage (42 %). Ces valeurs, qui ne concernent que les installations en individuel, diffèrent de celles du tableau 3 qui tient compte de toutes formes juridiques d'installations.

En élevage laitier, la double activité est rare en bovin ou ovin lait et à peine mesurable en caprin. Une question sur la pluriactivité est uniquement posée à un échantillon (environ 1/5) des exploitations recensées au RA. Les analyses basées sur des données MSA & BDNI (Institut de l'élevage, 2021) indiquent, de façon exhaustive, des taux de double activité sensiblement plus élevés (45 %) pour les éleveurs installés à moins de 40 ans revendiquant une activité bovins viande (donc plutôt spécialisée).

La distribution des tailles d'exploitation (appréciée à l'aide de la Production brute standard), est assez large dans chaque filière, sauf en bovins lait où les micro-exploitations n'existent pas tandis que les grandes dominent (59 %), et en ovins (lait ou viande) où les grandes sont rares (8 et 10 %, cf. tableau 4). Le pourcentage de micro-exploitations est à relier à celui d'installations HCF pour les ovins viande et à la fréquence de la double activité pour les engraisseurs de gros bovins ou ovins viande.

La commercialisation totale ou partielle en circuits courts est un choix fréquent des installés HCF, en particulier en ovins-caprins. Ainsi, 44 % des installés HCF avec élevage depuis 2010 ont fait ce choix, contre 24 % des éleveurs installés dans le cadre familial depuis la même date, soit une moyenne de 29 % au total (+ 9 points par rapport aux installés avant 2010), proche des exploitations sans élevage (33 %, + 8 points). Ce choix de commercialisation est majoritaire pour les éleveurs HCF installés en ovins caprins depuis 2010 : 81 % en caprins, 70 % en ovins lait (avec des installations dynamiques en dehors des grands bassins de production et sans possibilité de livrer du lait), 56 % en ovins viande, contre 38 % en bovin viande et seulement 21 % en bovins lait (toujours hors cadre familial).

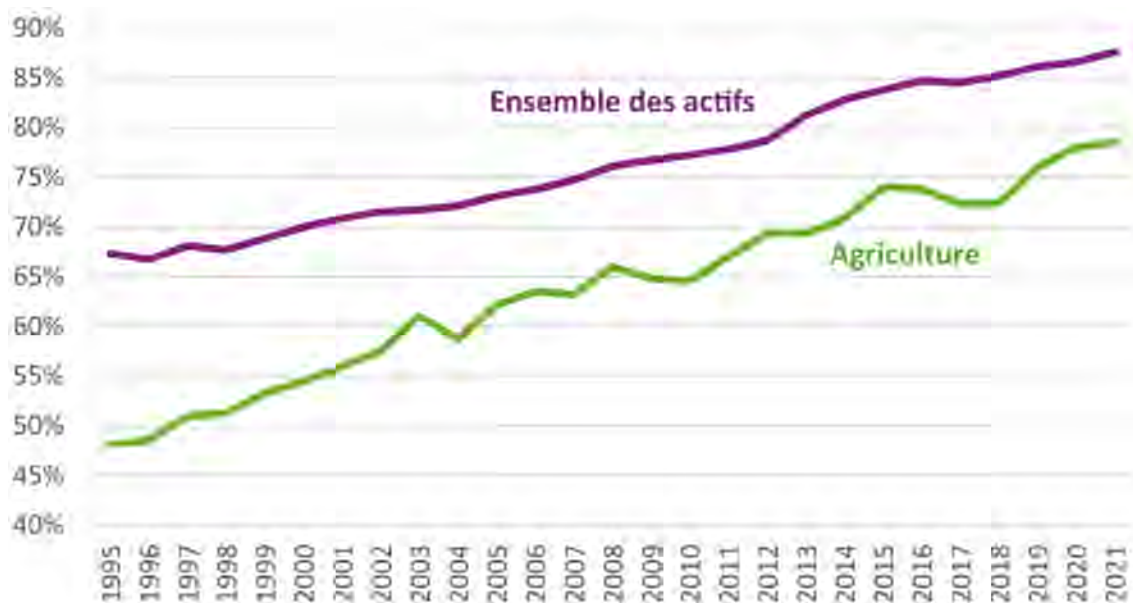
Parmi les éleveurs installés depuis 2010, 15 % ont choisi l'agriculture biologique (+ 5 points par rapport à la situation 2020 de ceux installés avant 2010), une valeur inférieure aux installés sans élevage (21 %, + 9 points). Une fois encore, ce choix est plus fréquent en caprins (26 %) ou ovins (23 % en OL, 21 % en OV) qu'en bovins (13 % en VL, 12 % en VA, 9 % en engraissement de bovins).

3.2. Des parcours de formation différents selon les générations et les filières

Si le niveau de formation des agriculteurs progresse de façon continue (graphique 3), il reste inférieur à celui de la population générale française (Mahé *et al.*, 2019). En 2020, 78 % des actifs agricoles avaient atteint un niveau d'études secondaires, contre 87 % de la population totale.

En 2020, 55 % des exploitants en activité avaient au moins atteint le niveau du baccalauréat (graphique 4). Pris dans leur ensemble, les éleveurs de ruminants sont proches de ce niveau, mais des différences ressortent selon les orientations. Ainsi, dans les trois orientations laitières, ce taux dépasse 60 %, alors qu'il est inférieur à la moyenne générale dans les orientations viande. Les agriculteurs installés depuis 2010 ont plus souvent atteint au moins le baccalauréat (74,4 %), et ce taux est encore plus élevé chez les installés HCF (79,5 %).

Graphique 3 - Proportion d'actifs ayant poursuivi une scolarité dans le secondaire (niveau lycée) en France

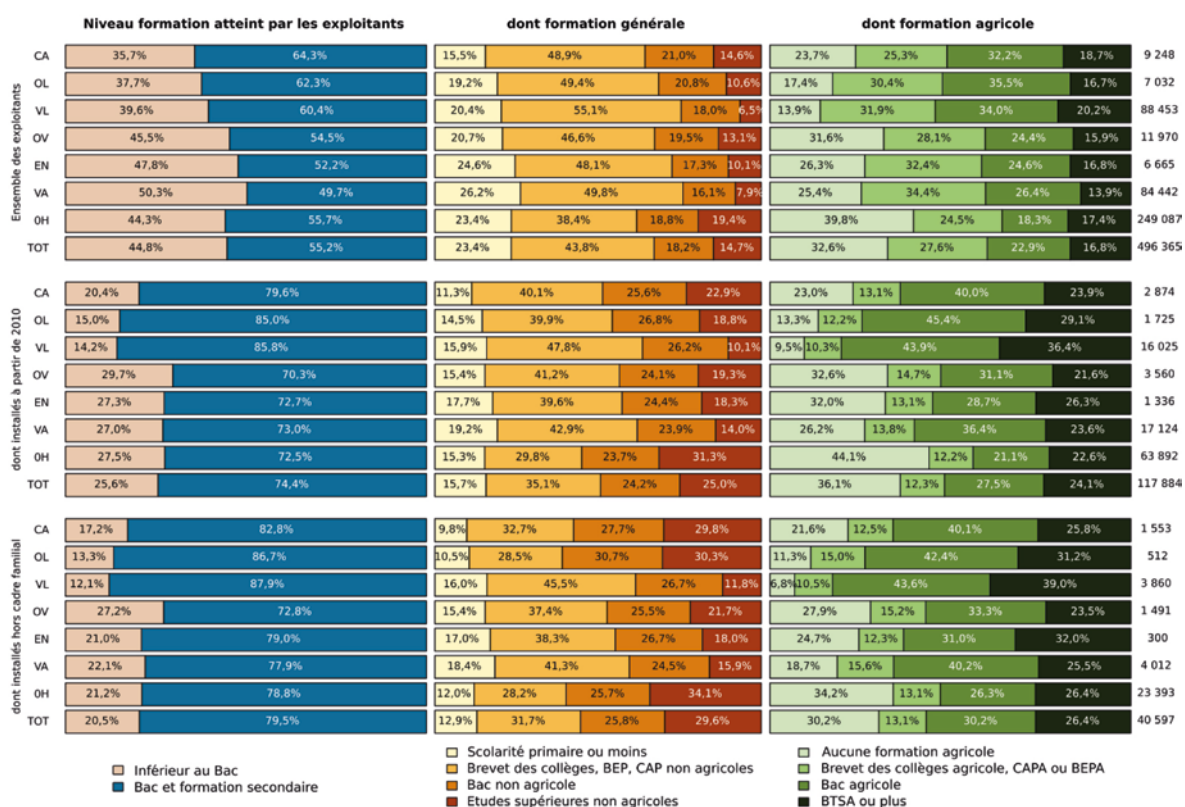


Source : d'après Mahé et al., 2019, données Eurostat, traitements CEP

Les exploitants installés depuis 2010 ont plus souvent atteint le baccalauréat que la moyenne, en productions laitières, et moins souvent en ovins viande. Les trois filières laitières se caractérisent par un taux de formations agricoles supérieures particulièrement élevé, différence accrue par les installations récentes, et encore plus lorsque ces installations se font hors cadre familial. Le différentiel de formation observé entre les filières est ainsi reproduit, et prolongé par les nouvelles installations. Dans la filière caprine, le taux d'installés depuis 2010 sans aucune formation agricole (23 % ; 21,6 % pour les HCF) reste néanmoins important, comme en ovins viande ou bovins viande (26 et 33 %).

On relève par ailleurs que près de la moitié (44 %) des agriculteurs installés depuis 2010 dans des exploitations sans herbivores n'ont aucune formation initiale agricole. En revanche, plus de 30 % ont un diplôme d'études supérieures non agricoles. Sachant, comme pour les autres actifs, que les exploitants les plus diplômés sont ceux qui ont le plus recours à la formation continue (Mahé *et al.*, 2019), le niveau de formation initiale et son hétérogénéité sont d'autant plus stratégiques quant à la capacité des exploitants à s'adapter à un contexte économique, écologique et sanitaire exigeant.

Graphique 4 - Niveau de formation des agriculteurs selon l'orientation de leur exploitation, leur période et mode d'installation



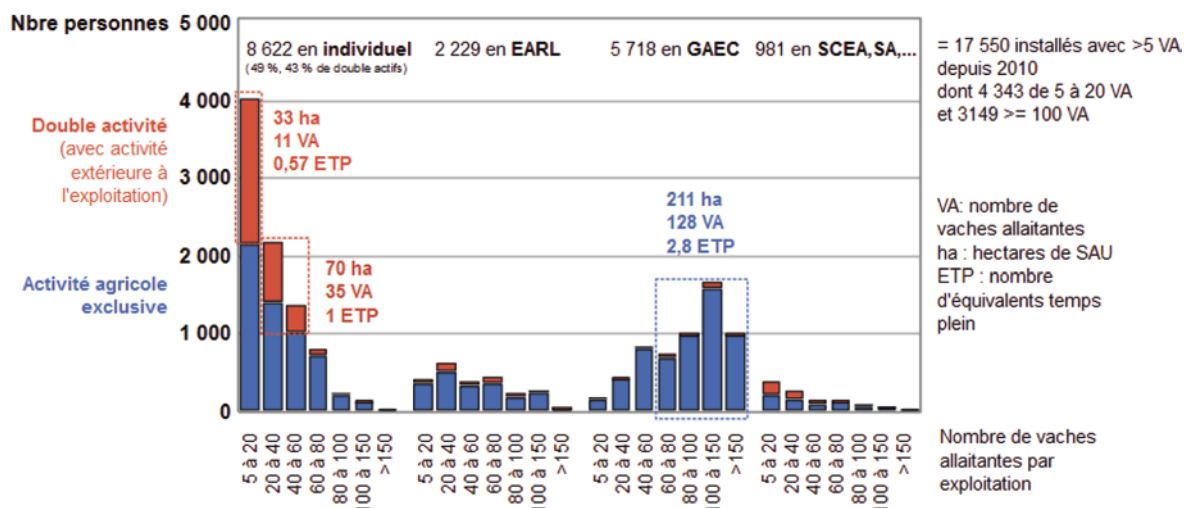
Sources : Agreste - Recensements agricoles, traitements CEP

3.3. En bovins viande, la moitié des installations individuelles se fait en double activité

Du côté de la MSA, le secteur bovins viande est le deuxième secteur le plus concerné par la double activité au moment de l'installation, après celui des grandes cultures. Cette particularité se retrouve dans le RA 2020. Parmi les 17 550 chefs et coexploitants installés depuis 2010 en exploitations non laitières avec des vaches allaitantes (au moins 5), 49 % se sont installés en individuel et parmi ceux-ci 43 % en double activité, avec des troupeaux de taille modérée (médiane inférieure à 20 vaches, cf. graphique 5). La situation est désormais assez duale, puisque l'alternative principale à ce type d'installation individuelle est l'insertion dans un GAEC, mobilisant près de 3 ETP pour gérer un troupeau important (médiane supérieure à 80).

Graphique 5 - Répartition des installations depuis 2010 en exploitations non laitières avec vaches allaitantes selon la forme juridique, le nombre de vaches par exploitation et la part d'activité agricole

Illustration avec trois structures moyennes à l'installation



Source : Agreste recensement agricole 2020, traitement Institut de l'élevage

Tableau 5 - Diversité des installations : trois modalités avec vaches allaitantes et orientation herbivore dominante

Statut	Individuel	Individuel	GAEC
Activité	double actif	double actif	agricole exclusif
Taille du troupeau	5-20 VA	20-60 VA	> 60 VA*
Nombre d'installés depuis 2010 encore présents en 2020	1 889	1 160	3 125
âge en 2020 (ans)	43	38	31
âge à l'installation (ans)	38	34	26
% Hors cadre familial	33 %	32 %	15 %
SAU (ha)	33	70	211
SFP (ha)	29	59	188
ETP totales	0,56	0,99	2,79
dont salariés permanents	0	0,04	0,09
dont salariés occasionnels	0,03	0,08	0,04
Vaches allaitantes	11	35	128
% avec commercialisation en circuits courts	35 %	24 %	25 %
PBS/exploitation (€)	23 700	61 400	204 000
PBS/ETP (€)	42 300	62 100	73 100
% PBS herbivores	65 %	78 %	90 %

Source : Agreste recensement agricole 2020, traitement Institut de l'élevage

Trois grands types d'installation avec vaches allaitantes, ont été choisis comme représentatifs de la diversité des installations (voir graphique 5). Leurs caractéristiques sont décrites dans le tableau 5. Les éleveurs bovins allaitants qui s'installent en GAEC le font à un âge nettement plus jeune que les autres, le plus souvent dans un cadre familial (dans

plus de 80 % des cas, cf. tableau 4) et après leur formation initiale, alors que des parcours plus variés (dont des reconversions professionnelles) mènent aux autres types décrits dans le tableau 5. La productivité apparente du travail n'est finalement pas très différente entre les doubles actifs installés avec 35 vaches et les GAEC à 128 vaches. Bien que la proportion d'éleveurs âgés soit plus élevée dans les élevages bovins viande de petite taille et le renouvellement des actifs moins important, ce dernier est loin d'être négligeable et repose sur un nombre d'entrants très conséquent (graphique 7), même s'ils élèvent globalement assez peu de vaches allaitantes. La dualisation apparaît nettement car, à l'autre bout de la distribution, la taille des élevages sous forme sociétaire (GAEC), qui accueillent un nouvel installé, a continué à augmenter, pour former des exploitations de plus en plus difficiles à reprendre ou à intégrer hors cadre familial.

4. Le salariat et ses évolutions en élevage de ruminants

4.1. Développement du recours au salariat

L'appariement des données du RA et de la MSA permet d'estimer l'évolution du salariat en élevage de ruminants. Ainsi, dans notre échantillon apparié (83 % des exploitations du RA), on retrouve 144 000 exploitations avec élevage de ruminants de taille significative (taux d'appariement de 94 % pour cette catégorie), soit un nombre en baisse de 24,3 % par rapport à 2010. Parmi elles, 42 000 (+ 19,2 % en dix ans) emploient directement des salariés d'après la MSA (apparentés aux exploitants ou pas), et 64 600 déclarent de la main-d'œuvre hors exploitants au recensement, dont 23 100 de la main-d'œuvre permanente non familiale et 28 100 de la main-d'œuvre occasionnelle. L'écart peut provenir d'un recours à de la main-d'œuvre non salariée (familiale), mais surtout de la prise en compte des salariés des groupements d'employeurs, recensés au niveau des exploitations dans le RA, mais non rattachés à l'exploitation à la MSA.

En se focalisant sur les informations issues de la MSA, plus précises sur le statut des travailleurs, on est passé en dix ans de 18,5 % d'employeurs directs, en 2010, dans les exploitations avec élevage de ruminants, à 29,1 % en 2020, signe d'un important développement du recours au salariat. Cette montée en puissance concernerait à la fois le salariat permanent et occasionnel. En effet, sur notre échantillon, 25 800 exploitations emploient directement des salariés permanents, alors qu'elles n'étaient que 19 800 en 2010 (+ 30,5 %), et 28 000 (+ 19,1 %) emploient directement des salariés occasionnels en 2020.

Cette diffusion du salariat conduit à une population de 122 500 actifs salariés au moins un jour en 2020 par les exploitations avec élevage de ruminants (+ 7,7 % par rapport à 2010), sur un total de 780 000 actifs directement salariés par les exploitations. Près d'un salarié agricole sur six intervient ainsi dans un élevage de ruminants.

Enfin, le volume de travail salarié directement dans ces exploitations a progressé, selon les données de la MSA, de 3,6 % pour atteindre 46 900 ETP en 2020 (+ 1 600 ETP en dix ans, voir tableau 6), même si la contribution de ce salariat à l'emploi, dans ces exploitations avec élevage de ruminants, reste faible (18,3 %, + 4,2 points), comparativement aux exploitations sans élevage (48,5 %, + 1,5 point). C'est sur le salariat permanent (au moins 8 mois sur l'exploitation) que porte la majeure partie de cette hausse

(+ 4,0 %, + 1 320 ETP), l'amenant à 33 900 ETP, que les salariés soient apparentés ou pas aux exploitants. Le croisement avec les données du RA permet de préciser ce dernier point. En effet, dans ces exploitations, le volume de travail des familiaux à statut de salariés (3 600 ETP en 2020 pour 14 900 personnes, un peu moins de 8 % des ETP salariés mais tout de même une personne salariée sur huit), a diminué de 2 200 ETP en 10 ans. La progression du volume de travail salarié permanent concerne donc de la main-d'œuvre non familiale, qu'on l'estime directement à partir du RA (tableau 1, + 15,2 % à 27 300 ETP) ou en croisant avec la MSA (+ 13,2 % à 30 300 ETP). La différence entre les deux semble venir d'une relative sous-estimation, dans le déclaratif du RA, de la quotité d'emploi des salariés (cf. 1.2.).

La main-d'œuvre permanente hors exploitants, mais non salariée (conjoint, aides familiaux, etc.), s'est donc fortement réduite en dix ans, remplacée pour partie par des salariés non familiaux. La diminution des salariés familiaux pourrait être liée à l'évolution de la réglementation, devenue plus favorable à l'installation des conjoints en GAEC par rapport au statut de salarié dans une EARL précédemment parfois utilisé.

Concernant le travail occasionnel, de toutes natures, le RA conclut à une diminution de 47 % des exploitations qui y ont recours (28 660) et à un recul de 34,7 % du volume de travail. Cependant, d'après la MSA, les exploitations employant directement des salariés occasionnels (au sens du RA, c'est-à-dire moins de 8 mois), sont 19 % plus nombreuses (27 960), pour un volume de travail en hausse de 2,4 % (12 955 ETP). Si le nombre d'exploitations converge entre les deux sources sur 2020, il semble que la quotité d'emploi de ces travailleurs occasionnels soit particulièrement sous-estimée dans les enquêtes du recensement.

Tableau 6 - Évolution du volume de travail salarié en France métropolitaine entre 2010 et 2020 (exploitations avec atelier d'élevage de ruminants de taille significative)

Équivalents temps plein (x 1 000)	2010	2020	Évol. %
ETP au RA (extrait du tableau 1)			
Salarié permanent non familial	23,7	27,3	+ 15,2 %
Saisonnier ou occasionnel	12,4	8,1	- 34,7 %
Total salariés non familiaux et occasionnels	36,1	35,4	- 1,9 %
Familiaux permanents à statut salarié	5,8	3,6	- 38,0 %
ETP à la MSA			
Salarié permanent (familial ou non)	32,6	33,9	+ 4,0 %
Saisonnier ou occasionnel	12,6	13,0	+ 2,4 %
Total salariés permanents et occasionnels	45,2	46,9	+ 3,6 %

Source : Agreste, recensements agricoles 2010 et 2020, MSA 2010 et 2020, traitements CEP

Les deux sources mobilisées convergent donc pour mettre en évidence une diffusion et une progression du travail salarié permanent. Selon le RA cette progression concerne des travailleurs non familiaux. Elles convergent aussi sur la fréquence du recours au travail salarié occasionnel, que la nature des données de la MSA nous semble permettre de chiffrer plus précisément en volume et en tendance. Les informations de la MSA, plus précises sur les contrats salariés, montrent ainsi un recours plus fréquent et plus important en volume en 2020 par rapport à 2010.

4.2. Évolution des modalités du recours au salariat

Les données de la MSA permettent de préciser les modalités de développement de ce salariat, et notamment le statut des salariés. Au sein de l'appariement RA-MSA, 22 300 exploitations avec élevage de ruminants significatif (soit 17 %) emploient des travailleurs en CDI (18 900 en 2010). Presque un tiers des salariés de ce type d'exploitations ont accès à un CDI, ce qui représente plus de la moitié du volume de travail salarié (50,6 %). Dans les exploitations sans herbivores, les salariés ne sont que 18 % à y avoir accès, et sont beaucoup plus souvent en contrats saisonniers. Les activités saisonnières les plus ponctuelles (vendanges, récoltes de fruits) expliquent des taux de précarité plus élevés.

Si les CDI sont majoritaires en volume, la croissance du salariat a reposé sur l'usage de CDD (saisonniers ou non). Par ailleurs, les CDI se sont un peu développés (+ 5,1 %), mais ils représentent un volume de travail réduit (- 12,5 %), étant de plus en plus souvent à temps partiel. Un CDI moyen porte ainsi en 2020 sur 60 % d'un temps plein, contre 73 % en 2010 (et 70 % en 2020 dans les exploitations sans atelier herbivores).

En 2020, parmi les salariés permanents, près de 15 000 apprentis sont employés dans ces exploitations avec élevage, en particulier dans les exploitations laitières bovines (24 % des salariés). Ce nombre a peu augmenté par rapport à 2010, alors que le nombre d'apprentis a beaucoup progressé en agriculture (comme dans les autres secteurs), suite à la réforme de 2018, avec plus de 45 000 personnes en 2020/2021. La place relative des exploitations avec élevage de ruminants, qui était très forte en 2010, aurait donc plutôt régressé. Les données de la MSA, en l'état, n'ont pas permis d'identifier ces nouveaux apprentis, inclus dans les CDD non saisonniers dont ils participent à la progression. Des traitements complémentaires seraient nécessaires pour préciser ce point.

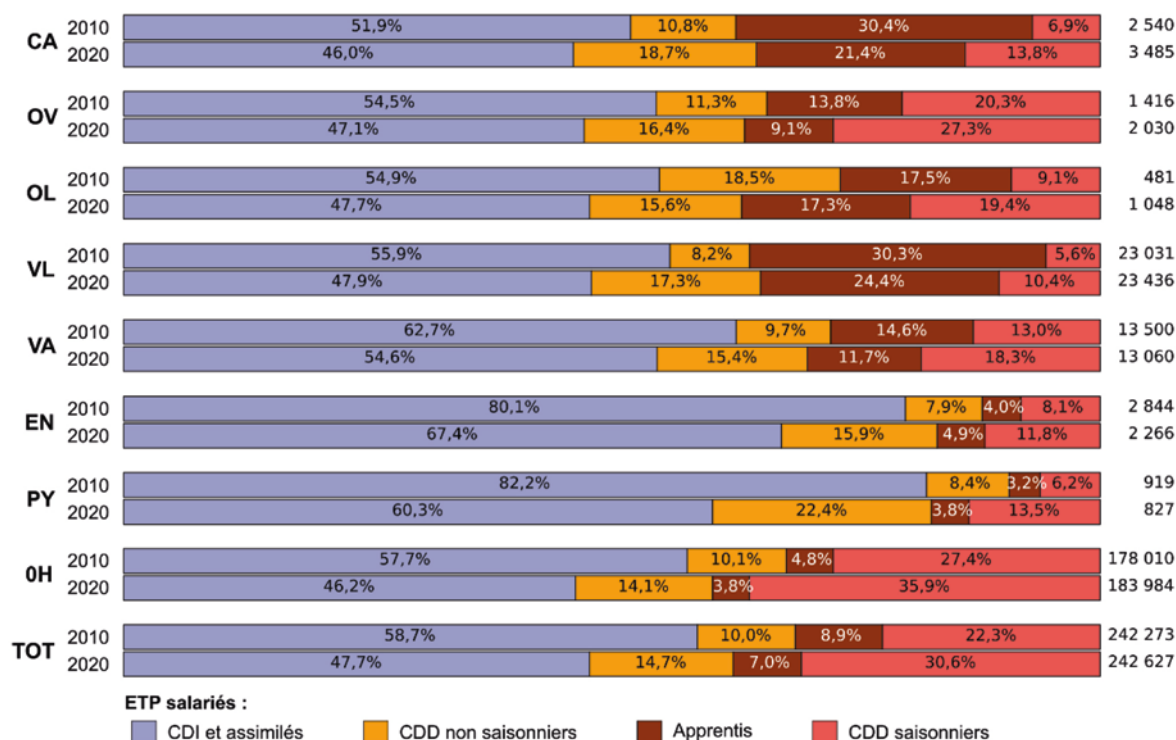
Le travail saisonnier s'est aussi largement développé, dans toutes les catégories d'exploitations pratiquant l'élevage de ruminants, avec de nets écarts selon les orientations (graphique 6). La part du travail saisonnier reste ainsi particulièrement limitée en VL (10,4 % des ETP salariés en 2020). À l'inverse, c'est en ovins viande que le travail saisonnier (dont les bergers) a le plus d'importance (27,3 % des ETP salariés), restant à un niveau nettement inférieur aux exploitations sans élevage herbivore (35,9 %).

4.3. Des salariés particulièrement jeunes

À rebours du vieillissement de la population des exploitants, les salariés se révèlent particulièrement jeunes. Sur l'ensemble des exploitations agricoles de 2020, 43 % des actifs salariés (tous statuts et durées de présence confondus) ont 30 ans ou moins (hors apprentis, quasiment tous dans cette tranche d'âge), contre 6,7 % des exploitants et coexploitants. Dans les élevages herbivores, si on a un peu plus de jeunes exploitants (7,8 % contre 5,7 % dans les exploitations sans herbivores), la jeunesse des salariés est encore plus marquée, avec plus de la moitié qui ont 30 ans ou moins. Le contraste entre les deux populations d'actifs est particulièrement marqué (graphique 7).

Dans l'ensemble de la production agricole, compte tenu de la place du travail saisonnier et des temps partiels, la plupart des salariés ne cumulent, même sur plusieurs contrats, qu'un temps de travail limité (Depeyrot *et al.*, 2019). En 2020, sur l'ensemble des exploitations, les salariés, tous statuts confondus, ne sont ainsi employés qu'à 31 % d'un temps plein, un taux quasi fixe depuis 2010 (tableau 7). Ce taux d'emploi est toutefois supérieur dans les filières

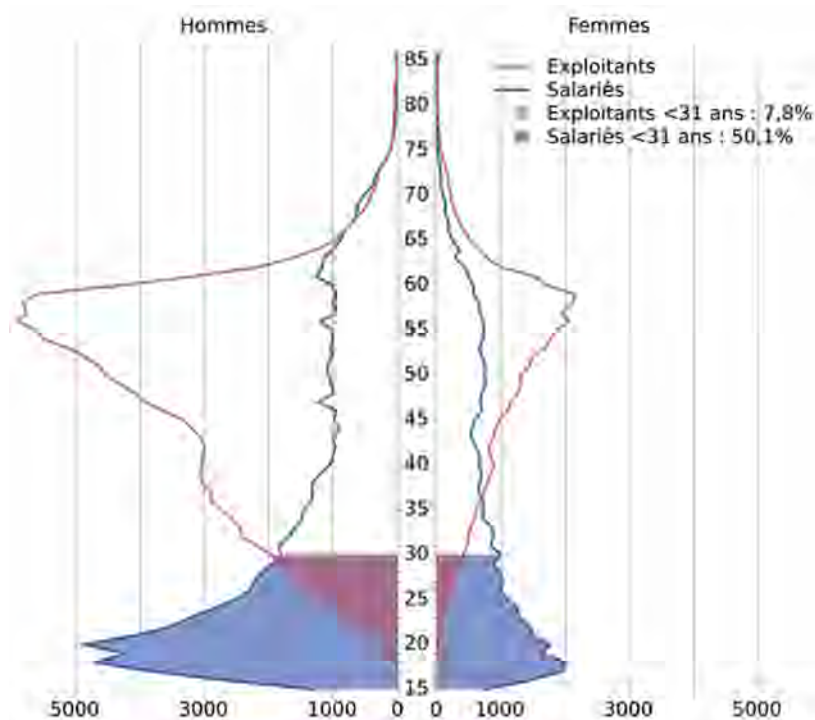
Graphique 6 - Statut de la main-d'œuvre salariée dans les exploitations en 2010 et 2020



Source : données MSA et Agreste recensements agricoles, traitements CEP

Note de lecture : le nombre d'ETP salariés est indiqué en marge du diagramme sur la droite.

Graphique 7 - Âge et sexe des actifs (hors stagiaires et apprentis) dans les exploitations d'élevage de ruminants en 2020



Sources : données MSA 2020 et Agreste recensement agricole 2020, traitements CEP

laitières (43 % d'un temps plein en bovins lait ou caprins en 2020). Le salariat s'est en effet développé récemment en lait de vache, en particulier dans les années précédant la sortie des quotas (Depeyrot et Perrot, 2021), pour gérer l'accroissement des volumes de lait. Les salariés y sont ainsi plus souvent mobilisés, tout au long de l'année, sur des tâches régulières (traite) plutôt que sur des pointes de travail ponctuelles. Pour le secteur caprin, la place du salariat est tirée à la hausse par les fromagers fermiers, dont l'importance absolue et relative a progressé, et qui sont de gros employeurs de main-d'œuvre salariée (24 % des ETP de ces exploitations), par rapport aux autres éleveurs, en raison de la demande en travail de ces systèmes de production-transformation comprenant souvent de la vente directe.

4.4. Des niveaux de rémunération peu attractifs

Sur l'ensemble des productions agricoles, le niveau des rémunérations salariées reste bas : en 2020, la majorité de la masse salariale correspondait à des rémunérations inférieures à 1,3 SMIC (pour une moyenne à 1,32 ; Daou, 2022). Les rémunérations horaires brutes des salariés ont progressé de 4 % en euros constants sur 10 ans, pour l'ensemble du secteur, parallèlement à la progression du SMIC (à 1,31 SMIC en moyenne pour les deux années, tableau 7). Elles sont légèrement supérieures dans les exploitations sans ateliers herbivores (incluant le secteur viticole), et l'écart a tendance à s'accroître. Dans les deux secteurs bovins, le niveau de rémunération a diminué en dix ans (- 4 points en VL, - 3 points en VA), il a en revanche progressé plus que la moyenne dans les secteurs des petits ruminants (+ 12 points en CA, + 7 en OL et + 18 en OV). Dans ces trois secteurs, entre cette hausse et au moins un maintien des quotités de travail, les salariés ont vu leurs rémunérations cumulées progresser. Les rémunérations horaires restent toutefois plus

Tableau 7 - Taux d'emploi (en équivalent temps plein par personne ou par contrat) et rémunération des salariés par type d'élevage

	Taux d'emploi moyen d'un salarié		Rémunération horaire moyenne						Rémunération totale	
	En % d'ETP dans la catégorie		Euros courants		En SMIC horaire de l'année		Indice € constants 2020, base 100 = TOT 2010		Indice € constants 2020, base 100 = TOT 2010	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
VL	46	43	11,5	10,9	1,18	1,08	90	86	138	124
PY	45	38	11,3	14,7	1,16	1,45	88	115	134	146
CA	45	43	9,4	10,9	0,96	1,08	74	85	110	124
EN	42	34	16,0	15,3	1,64	1,51	125	120	174	137
OL	36	37	9,5	10,4	0,97	1,03	74	82	89	102
VA	30	29	12,0	11,7	1,23	1,15	94	91	94	89
OV	24	28	10,3	12,6	1,06	1,24	81	99	65	93
OH	26	28	13,0	13,7	1,33	1,35	102	107	90	101
TOT	30	31	12,8	13,3	1,31	1,31	100	104	100	108

Sources : données MSA 2020 et Agreste recensement agricole 2020, traitements CEP

Note de lecture : « rémunérations brutes totales », incluant certaines charges patronales ; elles ne peuvent pas être comparées à d'autres secteurs et ne représentent pas exactement les montants perçus par les salariés. Indice € constants 2020 : euros constants de 2020, base 100 moyenne toutes exploitations en 2010.

faibles dans les exploitations de ruminants que dans le reste du secteur agricole, rendant ce secteur peu attractif, surtout dans un contexte de tensions sur le marché du travail. Les exploitations EN combinent presque toujours un atelier d'élevage de gros bovins avec une exploitation céréalière, ce qui peut expliquer le niveau de rémunération supérieur pour cette catégorie. Cette explication joue également, dans une moindre mesure, pour le secteur ovins viande (exploitations céréalières avec ovins viande).

4.5. Salarié agricole : une étape plutôt qu'un métier ?

Une analyse des trajectoires individuelles des actifs entre 2010 et 2020 a été menée, en détaillant la position de chacun, salarié ou non salarié, sur ces deux exercices. Il en ressort que sur le total des 772 226 salariés présents dans l'ensemble des exploitations en 2010 (hors ceux étant exploitants par ailleurs), 19,2 % (148 900) sont encore salariés par une exploitation agricole en 2020 (au moins une heure dans l'année), une grande majorité (77,9 %, 601 569 personnes) a quitté le secteur des exploitations agricoles et 2,8 % (21 687) sont devenus des exploitants agricoles (dont des installations de conjoints ou d'enfants des exploitants, ayant le statut de salariés familiaux - au sens du RA - en 2010 et devenus associés dans des GAEC en 2020¹¹). Le tableau 8 détaille ces résultats en distinguant l'orientation des exploitations sur les deux exercices.

Tableau 8 - Trajectoires des actifs agricoles de 2010 à 2020 selon leurs statuts et le type d'exploitations

		Actifs présents en 2010	Exploitations avec ruminants 2020			Exploitations sans ruminants 2020			Absents en 2020
			Non-salariés	Salariés	Apprentis	Non-salariés	Salariés	Apprentis	
Exploitations avec ruminants en 2010	Non-salariés	238 683	55,61 %	1,92 %	0,00 %	6,31 %	0,79 %	0,00 %	35,37 %
	Salariés	97 377	6,91 %	13,35 %	0,01 %	1,83 %	7,89 %	0,00 %	70,00 %
	Apprentis	11 419	15,01 %	8,81 %	0,20 %	3,39 %	5,41 %	0,05 %	67,12 %
Exploitations sans ruminants en 2010	Non-salariés	208 382	1,59 %	0,25 %	0,00 %	48,69 %	3,88 %	0,00 %	45,59 %
	Salariés	674 849	0,34 %	0,72 %	0,00 %	1,61 %	18,28 %	0,01 %	79,04 %
	Apprentis	14 382	1,02 %	1,42 %	0,03 %	4,33 %	10,77 %	0,15 %	82,28 %

Source : données MSA et Agreste recensements agricoles, traitements CEP

Note méthodologique : exploitations avec atelier ruminants de taille significative, hors dominante équins (voir 1.2), orientations calculées en 2010 et 2020. Les actifs sont décomptés de manière unique, même s'ils interviennent à plusieurs titres dans les exploitations. Dans ce cas l'ordre de priorité retenu est le suivant : non salarié > salarié > apprenti. De même, en cas de salariat dans deux types d'exploitations, les exploitations de type herbivores sont retenues en premier ; à titre de test de robustesse, la priorisation inverse a été testée, et ne modifie en rien les conclusions.

Le taux de départ du secteur (actifs présents en 2010 mais absents en 2020), s'il reste élevé, est nettement inférieur au sein des exploitations herbivores, que ce soit pour les non-salariés (35,4 % de taux de sortie contre 45,6 %), les salariés (70 % contre 79 %) et

11. Pour préciser ces trajectoires, il faudrait aller plus loin dans l'appariement des données du RA et de la MSA, en le menant non plus seulement à l'échelle des exploitations mais aussi des individus, pour identifier les éventuels liens familiaux. Aucun identifiant individuel ne le permet toutefois directement.

les apprentis (67,1 % contre 82,3 %). Les flux sont particulièrement limités et asymétriques entre les deux types d'exploitation : quasiment aucun actif d'une exploitation non herbivore en 2010 ne passe en 2020 dans une exploitation herbivore. Dans l'autre sens, 6,3 % des éleveurs de ruminants ont abandonné ces ateliers (7,9 % des salariés).

Cette analyse de trajectoire confirme que la population des salariés et apprentis constitue, en élevage ruminants, un vivier pour l'installation des chefs d'exploitation : 6,9 % des salariés de 2010 et 15,0 % des apprentis se sont installés dix ans plus tard dans de tels élevages. Ce taux d'installation est bien supérieur à celui observé dans les autres exploitations. Lorsqu'on y ajoute les taux d'installation en exploitation sans ruminants, il apparaît que l'apprentissage en exploitation d'élevage mène plus souvent au métier d'agriculteur (18,4 %) qu'au statut de salarié agricole (14,2 %). L'équilibre est à peine différent pour les salariés en élevage de 2010 encore présents dans l'agriculture en 2020 : près d'un sur trois a choisi le statut de non-salarié, dont de probables salariés « familiaux », c'est-à-dire appartenant à la famille de l'exploitant.

Conclusion

Entre 2010 et 2020, la main-d'œuvre des exploitations avec ruminants s'est réduite plus vite que celle des exploitations sans herbivores (- 20 % vs - 9 % d'après le RA), mais avec une stabilité individuelle des actifs plus élevée (MSA), aussi bien pour les non-salariés (35 % de départs vs 46 %) que les salariés (70 % de départs vs 79 %).

Les écarts entre types d'élevage sont importants, d'une quasi stabilité de la main-d'œuvre dans les exploitations caprines (avec même une hausse pour les fromagers fermiers) à une forte baisse pour les exploitations avec vaches laitières. Pour ce dernier secteur, les données annuelles plus régulières de la MSA montrent une hausse de l'emploi salarié avant la fin des quotas (2010-2015), suivie d'une stagnation à partir de la crise laitière de 2015-2016, qui a pénalisé la rentabilité des exploitations. Des appariements annuels complémentaires des données de la MSA et d'autres sources administratives permettraient de préciser ces tendances, selon les bassins et les systèmes de production.

Le recours au salariat s'est largement développé si l'on se base sur les données MSA : il concerne aujourd'hui 31 % des exploitations avec ruminants (contre 20 % en 2010). Néanmoins, la contribution de cette force de travail salariée reste faible (13,8 % des ETP totaux en 2020 selon le RA). Les comparaisons entre RA et MSA mériteraient d'être poursuivies, pour mieux comprendre les différences entre ces sources et la place occupée par la main-d'œuvre familiale déclarée comme salariée à la MSA (un salarié sur huit pour 8 % seulement des ETP salariées).

Le débat autour du « renouvellement » est désormais systématiquement présent dans les réflexions et plans d'orientation de l'agriculture (EGA, Plans de filières, PSN, Pacte et Loi d'orientation et d'avenir agricoles, etc.). Il est souvent encore posé en termes de renouvellement « des générations », alors que si une génération, classe pleine installée dans les années 1990, est bien sur le départ, elle est remplacée par une diversité d'actifs non-salariés et salariés, aux carrières et objectifs variés, qui ne souhaitent plus s'engager pour une « génération » (installations tardives, départs précoces, carrières courtes subies ou choisies ; Perrot *et al.*, 2022).

Le débat sur le renouvellement est protéiforme car il masque souvent, aussi, une interrogation sur le renouvellement de la production, du volume de production, voire des modèles de production. Il s'agit là assez logiquement d'un sujet de préoccupation central pour les filières. C'est notamment le cas pour la filière ovins viande, qui remplace mieux ses actifs (94 % des départs remplacés) que ses agneaux (Perrot, 2022), puisque les choix productifs des nouveaux entrants, de plus en plus installés hors cadre familial, voire non issus du milieu agricole, ne tendent pas vers un approvisionnement en masse des filières longues.

Face à la décapitalisation qui s'accélère dans les secteurs bovins (Institut de l'élevage, 2021 et 2022), les interrogations portent sur une réduction de la diminution du nombre d'actifs, d'autant plus que le comportement des éleveurs pérennes s'est modifié. En faisant désormais moins souvent le choix de la croissance des cheptels au niveau individuel (Chatellier *et al.*, 2021), ils ne compensent plus, en termes de production totale, la réduction du nombre d'actifs qui s'est, de plus, accélérée du fait du vieillissement. La décapitalisation et la crainte d'une pénurie de production sont parfois attribuées, un peu vite, à une pénurie de main-d'œuvre qui ferait sentir ses premiers effets.

Dans tous les cas, le comportement des éleveurs face à la croissance joue un rôle important et le risque d'une forte contraction de la main-d'œuvre n'est clairement identifié que pour les secteurs bovins. Celle-ci pourrait être contrôlée en améliorant l'attractivité mais aussi l'accessibilité du métier d'éleveur, pour des publics identifiés dans cet article (hors cadre familiaux, double actifs, salariés et apprentis), mais aussi pour les jeunes femmes très sous représentées parmi les coexploitants des exploitations bovines, par rapport à la population active française ou aux éleveurs de petits ruminants (moins d'une femme pour cinq hommes pour les installations à moins de 40 ans en bovins lait vs parité parfaite pour les nouveaux installés en production fromagère caprine).

Enfin, lors des arbitrages à réaliser en cas de réduction, même partielle, de main-d'œuvre, le maintien des activités d'élevage semble plus sensible aux rentabilités comparées des différentes productions agricoles. C'est en particulier le cas dans les exploitations avec bovins, plus grandes en surface et souvent en partie labourables. Dans le classement des orientations de production, les élevages de ruminants occupent les quatre dernières places en matière de résultat courant avant impôt par unité de travail non salariée (moyenne 2010-2020 en € constants ; Chatellier et Perrot, 2022). Ils font donc, lorsque le choix se présente, l'objet d'arbitrages négatifs et d'abandon des ateliers.

Bibliographie

Bermond M., Labarthe P., Parmentier M., Piet L., Rémy J., Ridier A., 2017, « Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole : continuités, changements ou ruptures ? », introduction, *Économie rurale*, n° 357-358, pp. 5-6.

Chatellier V., 2020, « Le paiement redistributif et le plafonnement des aides directes : deux outils de la PAC favorables aux petites exploitations agricoles françaises ? », *Économie rurale*, n° 372, pp. 137-151.

- Chatellier V., Perrot C., Beguin E., Moraine M., & Veysset P. 2021, « Compétitivité et emplois à la production dans les secteurs bovins français », *INRAE Productions Animales*, 33(4), pp. 261-282 : <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2020.33.4.4609>
- Chatellier V., Perrot C., 2022, *Évolution et hétérogénéité du revenu des producteurs français de lait vache*, 26^e Rencontres Recherches Ruminants (3R), Paris, INRAE Institut de l'élevage.
- Confédération nationale de l'élevage, 2019 et 2023. *Livre blanc. Le renouvellement des générations en élevage bovin, ovin, caprin*, 62 pages, édition révisée à paraître en 2023 sous le titre *Le renouvellement des actifs en élevage bovin, ovin, caprin*, 59 pages.
- Courleux F., Dedieu M.-S., Grandjean A., Wepierre A.-S., 2017, « Agriculture familiale en France métropolitaine. Éléments de définition et de quantification », *Économie rurale*, n° 357-358, pp. 87-99.
- Daou M., 2022, *L'emploi 2020 des salariés agricoles affecté par la pandémie. Synthèse*, Les statistiques de la MSA, Mutualité sociale agricole.
- Dahache S., 2015, « L'évolution de la place des femmes en agriculture au prisme des rapports familiaux de production », dans Gasselin P., Choisis J.-P., Petit S., Purseigle F. et Zasser S., *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, EDP Sciences, pp. 165-182.
- Depeyrot J.-N., Magnan A., Michel D.-A., Laurent C., 2019, « Emplois précaires en agriculture », *Notes et études socio-économiques*, n° 45.
- Depeyrot J.-N., Parmentier M., Perrot C., 2022, *Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre ?*, 26^e Rencontres Recherches Ruminants (3R), Paris, INRAE Institut de l'élevage.
- Depeyrot J.-N., Parmentier M., Perrot C., 2023, « Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre ? », *INRAE Productions animales*, vol. 36.
- Depeyrot J.-N., Perrot C., 2021, « La filière laitière : un concentré des mutations agricoles contemporaines », *Notes et études socio-économiques*, n° 48.
- Detang-Dessendre C., Depeyrot J.-N., Piet L., 2022, « PAC et emploi agricole : un regard européen », *Note et études socio-économiques*, n° 50, pp. 6-32.
- Duplomb L., Louaults P., Mérillou S., 2022, *Compétitivité de la ferme France*, rapport d'information au nom de la commission des affaires économiques, n° 905, Sénat, 225 p.
- Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B., 2019, *Actif'Agri. Transformation des emplois et des activités en agriculture*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, La Documentation française, 242 p.

- Frécenon B., Marx J.-M., Petit N., 2021, *Nouvelles formes de travail en agriculture*, rapport n° 20090, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Givois S., 2022, « Recensement agricole 2020. Main-d'œuvre et externalisation des travaux : le volume de travail des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans », *Agreste - Primeur*, n° 11, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
- Institut de l'élevage, 2022, *Dossier annuel bovins viande, 2021 : pénurie de viande et inflation des coûts*, Coll. Dossiers économie de l'élevage, n° 526, 41 p.
- Institut de l'élevage, 2021, *Où vont les vaches allaitantes : évolutions démographiques des éleveurs, trajectoires d'exploitations et dynamiques territoriales*, synthèse de l'étude pour INTERBEV, 5 p.
- Labro C., 2022, « J'ai eu un véritable coup de cœur pour la chèvre : irrationnelle, filoute, menteuse, amoureuse... », *Le Monde*, 8 octobre 2022.
- Magnan A., 2022, *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle*, thèse de doctorat, université Paris-Saclay.
- Mahé M., Forget V., Depeyrot J.-N., Dedieu B., Gloker O., 2019, « Politiques de formation du capital humain en agriculture », dans Forget V. et al., *Actif'Agri. Transformation des emplois et des activités en agriculture*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, La Documentation française.
- Ministère de l'Agriculture, 2021, *Diagnostic en vue du Plan stratégique national de la PAC 2023-2027*, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 278 p.
- Nguyen G., Purseigle F., Brailly J., Marre M., 2022, « Agricultural Outsourcing in France: A Statistical Perspective on an Emerging Phenomenon », *Économie et Statistique*, n° 532-33, pp. 89-110.
- Perrot C., Chouteau A., Guyet R., 2022, *Dynamiques territoriales, renouvellement des actifs et attractivité du métier de producteur de lait en France et en Europe*, Communication à la journée Grand Angle Lait IDELE 2022.
- Perrot C., 2022, *Le secteur ovins viande remplace mieux ses actifs que ses agneaux. Caractérisation statistique des installations récentes et diversité des carrières des éleveurs*, Journées Techniques Ovines, Gramat, 5 p.
- Perrot C., Dockes A.-C., Doutart E., 2021, *La place des femmes dans l'élevage* : idele.fr
- Perrot C., Barbin G., Bossis N., Champion F., Morhain B., Morin E., 2013, *L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010*, Coll. Dossiers Économie de l'Élevage, n° 440-441, 90 p. + annexes Institut de l'élevage.
- Purseigle F., Hervieu B., 2022, *Une agriculture sans agriculteurs*, Presses de Sciences Po, Paris.

Notes et études socio-économiques

Tous les articles de *Notes et études socio-économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

Notes et études socio-économiques

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Secrétariat Général

Service de la Statistique et de la Prospective

Centre d'études et de prospective

Renseignements :

Bruno Héault
Chef du Centre d'Études et de Prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

bruno.herault@agriculture.gouv.fr